

CONSEIL DU XIII<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS  
SEANCE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2006

QUESTION POSEE PAR M. Didier BÉOUTIS  
Au nom du groupe U.M.P.

Objet : Devenir du complexe cinématographique "*Grand écran Italie*".

De très nombreux cinéphiles et riverains s'inquiètent, depuis plus d'un an, du devenir du complexe cinématographique "*Grand écran Italie*", qui constitue un élément culturel attractif non seulement pour le XIII<sup>ème</sup> arrondissement mais pour tout l'est parisien. En effet, le site a été fermé, le 2 janvier, par la société propriétaire "*Europalaces Gaumont*", alors que le cahier des charges passé avec la Ville de Paris prévoit une exploitation jusqu'en novembre 2006.

Un dossier de changement d'affectation de cet équipement en locaux commerciaux -entraînant inéluctablement la destruction de la salle-, a été déposé auprès de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) qui doit se prononcer lors de sa séance fixée au 7 février prochain. Le maire de l'arrondissement concerné siège au sein de cette commission, avec voix délibérative.

L'inquiétude des défenseurs du "*Grand écran*" s'est singulièrement accrue le 2 février dernier, lorsque le maire du XIII<sup>ème</sup> arrondissement a refusé de recevoir une délégation du collectif "*Sauvons le Grand écran*" qui a recueilli plusieurs milliers de soutiens et qui entendait lui présenter un candidat à la reprise de l'exploitation. Alors qu'un rendez-vous avait été pris, un seul membre du collectif, restaurateur à Italie 2, a pu être reçu par le maire qui lui aurait indiqué que, faute de candidat à la reprise, la transformation du "*Grand écran*" était inéluctable.

Le jour du conseil d'arrondissement, la CDEC se sera prononcée. Le groupe UMP souhaiterait vivement que le maire du XIII<sup>ème</sup> arrondissement lui indique quelle position il aura prise, quel vote il aura émis et les suites qu'il entend donner à ce dossier./.